

MAIRIE
DE
SIAUGUES STE MARIE
43 300

Tél : 04 71 74 21 42

Fax : 04 71 74 29 09

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 4 avril 2016 à 20h30

Présents :

G. RUAT/ Y. ATTARD / C. BOURDIER / S. COHADE / A. CARLET / P. MARTIN/ A. RICHARD / M. ROBERT / C.ROYER / D VAUZELLE

Absents- Excusés :

A.LIONNET / C. VIGOUROUX

Procuration :

C. LIOTARD a donné procuration à S.COHADE

D. VIALLET a donné procuration à Y. ATTARD

1/ Approbation du dernier Compte Rendu :

Le Compte-rendu du conseil Municipal du 05/03/16 est approuvé à l'unanimité.

2/Approbation des comptes de gestion : Les comptes de gestion ont été approuvés à l'unanimité.

3/ Présentation et approbation des comptes administratifs :

+ BUDGET EAU

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 89 322.38 € dont 10 796.11 € de charges à caractère général, 30 000 € de charges de personnel et 10 168.14 € de charges financières.

Recettes : 124 610.52 € dont 111 855.60 € de vente d'eau

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 40 087.13 € dont 23 666.91 € de remboursement d'emprunt

Recettes : 107 024.69 € dont 42 371.08 € d'excédent reporté et 42 887.61 € d'affectation de résultat de fonctionnement.

+ BUDGET ASSAINISSEMENT :

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 54 885.95 € dont 3 854.69 € de charges à caractère général, 18 000 € de charges de personnel et 4 833.93 € de charges financières.

Recettes : 74 111.69 € dont 38 166,17 € de vente de produit (taxe d'assainissement) et 21 173 € d'excédent reporté.

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 33 946.83 € dont 17 536.91 € de remboursement de capital d'emprunt

Recettes : 41 545.00 € dont 10 000 € d'excédent de fonctionnement reporté et 9 804 € d'excédent d'investissement reporté.

BUDGET POLE COMMERCIAL

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 4 826.74 € correspondant aux intérêts d'emprunt

Recettes : 23 751.36 € correspondant aux loyers des commerces.

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 38 977.89 € dont 23 201.99 € de remboursement du capital d'emprunt et 15 775.90 € de déficit reporté.

Recettes : 26 442.10 € dont 18 265.18€ d'affectation du résultat de 2014 et 8 176,92 € de remboursement de créance.

+ BUDGET LOTISSEMENT

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 22 150.50 € correspondant à l'excédent reporté

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

+ BUDGET STATION SERVICE

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 338 723.88 € dont 310 522.40 € d'achat de carburant et 5 000 € de charges de personnel.

Recettes 340 596.33 € dont 332 991.33 € de vente de carburant

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 22 402.30 € dont remboursement de 2 200 € au budget communal et report du déficit de 12 597.30 €

Recettes : 18 002.68 € dont 4 386.68 € d'affectation de résultat de 2014

+ BUDGET CCAS

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 5 858.90 € correspondant notamment aux repas et colis offerts aux personnes de la commune de plus de 70 ans.

Recettes : 7 279.24 € correspondant à la subvention de la commune (5 800 €) et à la reprise de l'excédent de 1 402.56 € au 31 décembre 2014.

A noter que l'excédent de clôture du CCAS d'un montant de 1 420.34 € est reversé au budget communal suite à la suppression du budget CCAS (délibération du 23 janvier 2016).

+ BUDGET COMMUNAL

→ *Section de fonctionnement*

Dépenses : 679 641.53

Charges à caractère général : 249 205.84 €

(Combustibles, électricité, tonte, entretien bâtiments et matériel, fournitures scolaires...)

Charges de personnel : 299 674.22 €

Charges de gestion courante : 89 231.78 € (service incendie 32 636.59 €, indemnités élus, subventions aux associations)

Charges financières: 12 913.65 € d'intérêts d'emprunts

Recettes : 1 251 123.52 €

Travaux en régie, produits des services : 136 860.13 €

Impôts & taxes : 710 431.26 €

Dotations & participations : 291 601.18€

(Subventions Etat, Région, Département, aides emploi-jeune)

Produits financiers, produits exceptionnels, divers: 10 370 €

Excédent au 31/12/2014 reporté : 101 860.95 €

→ *Section d'investissement*

Dépenses : 454 145.81 €

Remboursement d'emprunts 64 356.51 €

Etudes et subventions d'équipement versées : 73 230.04 €

Immobilisations en cours : 248. 688.76 €

Travaux en régie et divers : 29 800.83 €

Déficit au 31/12/2014 reporté : 28 469.67

Recettes : 705 912.95 €

Excédent de fonctionnement reporté : 500 000 €

Subventions d'investissement 90 997.49 €

FCTVA 65 294 €

Divers reversements et produits 30 131 €

Les comptes administratifs ont été votés et approuvés à l'unanimité.

4/ Affectation du résultat 2015 (voté et approuvé à l'unanimité)

- **BUDGET EAU**: Résultat cumulé de fonctionnement **55 288.14 €** dont **30 000 €** affectés en investissement et **25 288.14 €** conservés en fonctionnement

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**: Résultat cumulé de fonctionnement **19 225.74€** dont **10 000€** affectés en investissement et **9 225.74 €** conservés en fonctionnement

- **BUDGET LOTISSEMENT** : Résultat cumulé **22 150.50 €** conservé en fonctionnement

-**BUDGET POLE COMMERCIAL**: Résultat cumulé de fonctionnement **18 924.62 €** affecté en investissement

- **BUDGET STATION SERVICE**: Résultat cumulé de fonctionnement **1 872.45 €** affecté en investissement

- **BUDGET COMMUNAL** : Résultat cumulé de fonctionnement **571 481.99 €** dont **500 000 €** affectés en investissement et **71 481.99 €** conservés en fonctionnement.

5/ Taux des taxes (TH, TFB, TFNB) : Part communale (votés et approuvés à l'unanimité)

Reconduction des taux 2015 pour les 3 taxes :

- Taxe d'habitation : **11,29 %**

- Taxe foncière (bâti) : **12,43 %**

- Taxe foncière (non bâti) : **64.19 %**

A noter que ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2006.

6/ Demande d'aide à l'artisanat

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe d'une aide à l'investissement immobilier d'entreprise à hauteur de 10% du montant total des travaux, l'assiette des travaux subventionnables est comprise entre 20 000 € et 200 000 €. Ce dispositif a pour objectif de permettre au demandeur de solliciter une aide sur les fonds LEADER, cette participation communale est assujettie notamment à l'obtention de cette aide européenne, il est à noter que la communauté de communes du Langeadois n'a pas de dispositif adapté en place.

7/ Présentation & Vote des budgets (communal, eau, assainissement, lotissement, pôle commercial, station-service)

Vote à l'unanimité des budgets équilibrés en dépenses et recettes comme suit :

- BUDGET EAU :

Fonctionnement : 164 991.14 €

Investissement : 211 628.70 €

- BUDGET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : 63 989.74 €

Investissement : 54 087.91 €

- BUDGET POLE COMMERCIAL :

Fonctionnement : 23 751.36 €

Investissement : 38 575.98 €

- BUDGET LOTISSEMENT :

Fonctionnement : 22 160,50 €

Investissement : 22 150,50 €

- BUDGET STATION SERVICE:

Fonctionnement : 366 005.00 €

Investissement : 16 819.45 €

- BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement : 1 142 351.33 €

Investissement : 1 387 419.09 €

8/ Présentation du projet concernant la rénovation du camping de Siaugues : plan de financement, demande de subvention, APD et autorisation de lancer un appel d'offres.

8- 1 : Validation de l'APD : Le conseil municipal valide à l'unanimité l'Avant-Projet Définitif présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui prévoit notamment le réaménagement de 9 emplacements destinés aux campeurs et 6 emplacements destinés à recevoir des Habitats Légers de Loisirs ainsi que la création d'un nouveau bâtiment permettant de recevoir les divers services proposés aux touristes.

8-2 : Validation de la demande de subvention et du plan de financement.

Autorisation accordée unanimement au Maire pour effectuer une demande de dotation auprès des services de l'Etat, au titre du dispositif de soutien à l'investissement local pour la Réhabilitation d'un équipement de loisirs existant : le camping municipal afin que ce dernier soit modernisé et puisse prétendre à un classement minimum de 2 étoiles.

Plan de financement

Travaux conduits en 3 tranches fonctionnelles complémentaires.

Tranche fonctionnelle N° 1 : Maîtrise d'œuvre, travaux VRD, démolition et construction d'un bâtiment permettant de répondre aux normes en vigueur pour obtenir un classement 2 étoiles

Tranche fonctionnelle N° 2 : Travaux paysagers et d'aménagements, programmée en 2017.

Tranche fonctionnelle N° 3 : Installation d'Habitats Légers de Loisirs, programmée en 2017.

Tranche fonctionnelle N° 1 : Début des travaux octobre 2016

Dépenses :

Maîtrise d'œuvre :	27 225. 00 € HT	32 670.00 € TTC
Travaux de VRD :	58 570.00 € HT	70 284.00 € TTC

- Démolition du bâtiment des sanitaires actuels et Construction d'un bâtiment servant à :

Accueil, sanitaires, abri VTT et Motos et station de lavage: 174 487.14 € HT 209 384.57 € TTC

Total des dépenses la tranche N°1 : 260 282.14€ HT 312 338.57 € TTC

Recettes :

Dotation de Soutien à l'Investissement Local 260 282.14 x 30% = 78 084.64 €

Participation communale : 234 253.93 €

Total des recettes la tranche N°1 : 312 338.57 € TTC

La commune de Siaugues Sainte-Marie sollicite auprès de l'Etat une aide d'un montant de 78 084.74 € correspondant à 30% des travaux prévus au cours de la tranche fonctionnelle N°1, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour financer ce projet de rénovation de son équipement de loisirs.

8-3 : Autorisation de lancer l'Appel d'offres pour la fourniture et la pose de HLL.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M le Maire à lancer la procédure d'appels d'offres portant sur la fourniture et la pose de HLL afin que les travaux de mise en place des réseaux prévus en amont correspondent à la structure et à l'orientation des habitats retenus.

9 /Divers

1)- La scène du centre de loisirs « les p'tites canailles » fera l'objet d'une remise à neuf de la sonorisation et des lumières. De même les rideaux de la scène feront l'objet d'un nettoyage complet.

2)- Un abri pour les jeux de cour de récréation et du centre de loisirs sera installé dans la cour de l'école pour un montant maximum de 4 500 € TTC.

3)- L'abri de bus de Farges sera prochainement installé.

4)-Contrats d'assurance des risques statutaires CDG 43

Il y a nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques. La Commune charge le Centre de Gestion de Haute-Loire de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2017, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité,

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire,

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la réunion du conseil municipal le 5 avril 2016 à 0h35